



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PÉRASTE
Date de convocation : 11 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 35
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-10-2022-202a
Annule et remplace l'extrait n° CC-10-2022-202.

Objet : Création de postes de « Chargé de mission développement »

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Gwladys COLER, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPILÉ, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.
Arrivés en cours de séance : Germain DUTON, Stéphane LORDELLOT, Gilbert COUTURIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS à Christian VERNEUIL, Claude BELLUNE à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Jean-Baptiste ROTSEN à Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN à Bruno Nestor AZÉROT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPILÉ, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Paulette RAPON, RANGOLY Georgette à Maryse ALSIF épouse RANGOLY.
En cours de séance : Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Laura LITADIER épouse VILLET, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.
Départ en cours de séance : Félix ISMAIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique en ses articles L.313-1 et L.313-4 ;

Considérant le Budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs ;

Considérant que la direction Générale Adjointe Ressources (DGA-R) issue de la nouvelle réorganisation des services a en charge les directions suivantes :

- Direction des finances ;
- Direction des opérations financières et subventions ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction de la commande publique ;
- Direction informatique réseaux et télécommunications.

Considérant qu'elle doit s'inscrire dans une prospective administrative et territoriale visant à moderniser la Collectivité pour l'amener à la performance.

Elle doit également bénéficier d'une cellule d'appui technique et administrative pour faciliter la mise en œuvre de la politique de développement de l'administration attendue par l'équipe politique et la Direction Générale ;

Considérant qu'afin d'assister la DGA-R, il est nécessaire de créer et de pourvoir un poste de « chargé(e) de mission développement » ;

Considérant les informations relatives à ce poste :

Les principales missions :

- Véritable appui administratif auprès de la Direction Générale Adjointe Ressources (DGA-R) pour décliner le projet d'administration en projet de service ;
- Interface entre la DGA-Ressources et les autres directions dans la coordination et mise en œuvre des projets relatifs à la DGA ;
- Promotion du projet d'administration dans le périmètre de la DGA et au niveau de la Collectivité pour accompagner les projets de service.

Connaissances requises :

- Connaissance de l'organisation administrative et des compétences des collectivités territoriales ;
- Maîtrise de la méthodologie de projet, d'analyse et de diagnostic ;
- Missions des Administrations et partenaires publics ;
- Parfaite maîtrise de la suite Office (Word, Excel, Powerpoint, Acces) ;
- Vocabulaire professionnel du service - Procédures administratives et Techniques de recherche documentaire ;
- Maîtrise de la conduite de projets transversaux.

Considérant que compte tenu des missions, il est nécessaire de créer un poste dans la catégorie A et un autre dans la catégorie B et de procéder ensuite à la suppression de celui qui n'aura pas été pourvu.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la création de deux postes de « Chargé(e) de mission développement » comme suit :

Catégorie	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne /Externe	Total
DGA-Ressources					
A	Chargé (e) de mission développement	Administrative	Grade existant	Interne/Externe Ouvert	1
B	Chargé (e) de mission développement	Administrative	Grade existant	Interne/Externe Ouvert	1

Article 2 :

D'inscrire les sommes correspondantes au budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 45

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 02 décembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

